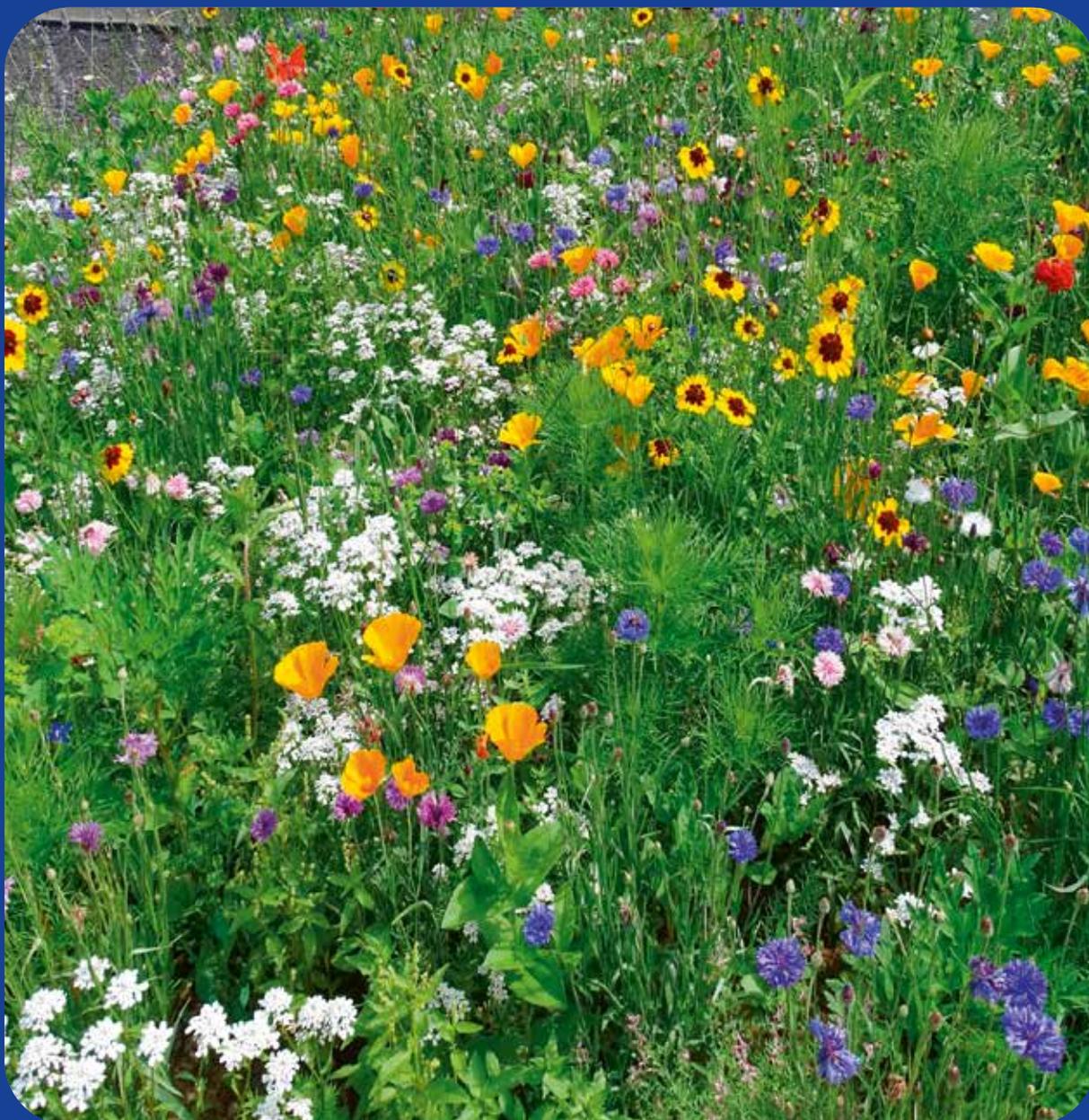


BULLETIN COMMUNAL

1^{er} semestre 2022



DINSHEIM-SUR-BRUCHE

www.dinsheim-sur-bruche.fr

IntraMuros

Sommaire

- Éditorial p. 3
- Nos écoles p. 4 - 5
 - Opération Forest Life
 - Le Printemps de la Forêt
- Travaux p. 6 - 7 - 8
 - Réalisés
 - À réaliser et à venir
- Environnement p. 9
- Vie Économique p. 10 - 11
 - Marché
 - Création d'entreprises
- Associations p. 12
- Activités p. 13
- Bibliothèque p. 14 - 15
- Manifestations p. 16 - 19
 - Fête du village
 - 14 juillet
- Bien vivre ensemble p. 20 - 21
- Etat civil p. 22
- Coin des enfants p. 23



Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Après deux ans de mandat et malgré les crises Covid successives et une conjoncture difficile, nous sommes heureux de partager avec vous les actions menées ainsi que plusieurs projets d'avenir.

Les beaux jours sont là et avec eux, le plaisir de pouvoir à nouveau faire la fête. C'est ainsi que nous avons pu, avec le Comité des Fêtes et du Monde Associatif organiser la fête communale, un grand moment de convivialité et de partage.

Le 14 juillet, moment important pour tous les Français et les habitants de la commune, a rassemblé nombreux d'entre vous.

Cette date est symbolique puisqu'elle représente des actes fondateurs pour notre pays et ses valeurs républicaines. 1789, 1792. La révolution s'impose, la République s'installe pour mener notre nation sur un chemin qui aura pour jalons, trois mots qui définissent désormais la France : liberté, égalité, fraternité.

Victor Hugo a écrit : « Sauvons la liberté, la liberté sauve le reste. »

Aujourd'hui, la guerre en Ukraine est une atteinte à la liberté de chacun, à l'égalité entre tous et à la démocratie en général. Il est important d'être solidaire avec le peuple ukrainien qui se bat pour ces valeurs.

La fraternité est de mise et je suis fière de vous confirmer que notre commune et ses habitants ont montré leur attachement à ces valeurs républicaines en étant très généreux lors des collectes organisées pour le peuple ukrainien.

De plus, plusieurs familles ont été accueillies au sein de foyers de notre commune et ces arrivées ont suscité des échanges très enrichissants.

Ainsi, cette liberté doit sans cesse être protégée.

Dinsheim-sur-Bruche a également eu la faveur d'être sur le parcours du Tour de France Cycliste Féminin : l'engouement pour ce genre d'événement et les joies que procurent les défis, autant de réussites qu'il nous faut savoir apprécier.

En cette saison estivale, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Votre Maire
Marie-Reine FISCHER

Opération forest & life

Le mardi 15 mars 2022, les classes de Mme Pierret et de Mme Chadebec (CE2, CMI et CM2) ont participé à une sortie plantation d'arbres dans le cadre du projet cycle 3.

C'est un projet d'écocitoyenneté mené par les élèves de l'école élémentaire et l'association KINOME.

Un arbre planté chez moi, deux arbres plantés à Madagascar, trois arbres pour la planète

Les élèves ont planté des chênes rouges et des mélèzes en forêt domaniale à Wagenbourg pour agir contre le changement climatique et favoriser la biodiversité, tout en aidant à la reforestation de la mangrove malgache, en collaboration avec l'ONF et la société Alsapan mécène de l'opération.

Les élèves ont également réalisé deux diaporamas sur leur village pour leurs correspondants malgaches à cette occasion.



Le représentant de l'ONF explique aux enfants comment planter les arbres



Le printemps de la forêt

«La forêt une ressource précieuse à préserver»

Dans le cadre du printemps de la forêt les enfants accompagnés par Mme Pierret, Directrice d'école, ont pu exposer leurs travaux le week-end du 21 et 22 mai 2022 à la gare de Mollkirch.

Ils ont animé et commenté sous forme de mini-conférence leurs réalisations dans le chalet conçu à cet effet.



Affiche avec photos des événements, présentation de la mangrove et actions de plantation menées dans l'ouest de l'île.



Écoles

Remplacement des portes d'entrée latérales de l'école maternelle.



AVANT



APRÈS

Après la réfection de 2 classes de l'école maternelle et d'une première salle à l'école primaire, la salle de classe des CMI/CM2 a été entièrement rénovée pour un montant total de 29 000 euros. L'école a également été dotée de nouveaux équipements informatiques (5 ordinateurs portables et un tableau interactif) pour 13 800 euros.



Rue des Roches

Réaménagement de la placette rue des Roches suite à d'importants travaux d'assainissement d'eau de pluie.



Foyer Communal

Remplacement des éclairages néons en leds et peinture du plafond et murs de l'entrée et de l'espace bar du foyer.



Rue du Général de Gaulle côté Est

Suite aux orages à répétition entraînant de fortes précipitations, des travaux importants ont été réalisés à l'entrée Est de Dinsheim-sur-Bruche par la Communauté de Commune. L'assainissement pluvial a été renforcé afin de remédier aux inondations récurrentes et par la même occasion le réseau d'eau potable a été rénové.

Sécurité

- Création de stationnement de zones bleues avec disque (disponible à la Mairie) devant la boulangerie et le débit de tabac.
- Divers traçages pour améliorer la sécurité ont été réalisés.
- Mise en place de panneaux et de miroirs
- Réalisation d'une grille près du pont du Muhlbach
- Installation d'un radar pédagogique côté Ouest.



En partie rue du Général de Gaulle et rues annexes

Après un état des lieux complet et la réalisation d'un diagnostic, nous entamons cette année la deuxième phase de rénovation de l'éclairage public en éclairage led avec variation d'intensité pour réduire la consommation d'énergie.

Rue du Camp

Suite à l'étude confiée à la Chambre d'agriculture et à la société BEREST pour lutter contre les coulées d'eau boueuses, la commune va faire réaliser des redents dans les fossés et mettre en place des fascines.

Parking Foyer Communal

Une large concertation a été menée avec la gendarmerie, la police municipale et des sociétés spécialisées ont été concertées pour l'installation de caméras de vidéosurveillance afin de lutter contre les incivilités et sécuriser les espaces.

Jardin Micro-crèche

Une étude est en cours pour l'installation d'une voile d'ombrage à l'espace jardin de la micro-crèche.

Parc à l'arrière de l'Espace Multifonctionnel

Une mission a été confiée à un paysagiste pour l'aménagement du jardin à l'arrière de l'espace multifonctionnel afin de créer un lieu de vie et de rencontre.

Terrain de jeu

Pour nos jeunes et afin de leur offrir un endroit qui leur est dévolu, un Pumptrack sera installé.



Avec la propagation du coronavirus, voilà un petit objet qui semble devenu essentiel : la lingette désinfectante. Si elle peut s'avérer très pratique pour éviter la contamination, elle est devenue la bête noire des stations d'épuration. Car après usage, un bien trop grand nombre d'utilisateurs jettent ces lingettes dans les toilettes, en pensant qu'elles se décomposeront comme du papier. Or il n'en est rien : ces petits bouts de tissu ont la peau dure, ne se délitent pas dans l'eau et créent des bouchons dans les canalisations, il est donc indispensable de les jeter à la poubelle.



AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



Les services de l'eau rappellent qu'en cas de congestion des stations d'épuration, ce sont dans nos rivières que finissent de terminer nos lingettes usagées.

Un marché anime le cœur de notre village



Tous les mardis de 16h à 19h

Période estivale de 16h à 20h

Les principaux exposants

FERME MOSCHLER Maraischer	Tous les mardis
FERME GOETTMANN Boucherie	Tous les mardis
CHEZ MIMMY Pâtis Lorrains et autres feuilletés	Tous les mardis
LA THÉRAPIE DE BASTOLI Fromager	Tous les mardis
CYCLIMOOV Réparation de vélos	Tous les mardis des semaines impaires
VRAC PAR CI VRAC PAR LA Épiceries en vrac	Tous les mardis des semaines impaires
LA FLAMBÉE BRUNO Tartes flambées et pizzas	Tous les mardis des semaines paires
MIEL DURNER Mâtellerie	Un mardi dans le mois

Des animations seront proposées ponctuellement dès la rentrée.

Création d'entreprises



Gîte "Les Papillons de la Bruche"

6, rue du stade
67190 Dinsheim Sur Bruche

DELECOLLE Nathalie et J. Seb

Page Facebook :
"Gîte Les Papillons de la Bruche"

Mail : Papillonsdelabruche@outlook.fr

"Notre Passion, Votre Évasion"

Tel : 07.69.61.35.72

L'ATELIER DES CHIFFRES

Société d'expertise comptable

9 rue du canal

DINSHEIM SUR BRUCHE

06 22 62 44 86

Création en cours



Téléphone : 06 71 46 54 27

ledomainedespres@outlook.fr



Reprises des activités communiquées à ce jour

AIKIDO: mercredi 7 septembre 2022

ART CHANGE: 28 septembre 2022

CAP: lundi 5 septembre 2022

FOOT: 13 août 2022

ORCHESTRE DES JEUNES: 13 août 2022

PÉTANQUE: toute l'année les mardis

TENNIS DE TABLE: mardi 6 septembre 2022

YOGA: jeudi 8 septembre 2022



Message de Mme Cécile Weber

Présidente de la Musique Municipale de STILL

Vous jouez d'un instrument à vent ou des percussions?

Rejoignez notre orchestre d'harmonie de la Musique Municipale de Still pour partager de bons moments musicaux.

Il est composé de Flûtes, Clarinettes, Saxophones (de toutes tailles), Trompettes, Bugles, Cor d'harmonie, Euphoniums, Trombones, Tuba et percussions.

Nous sommes ouverts à tous les niveaux et à tous les âges. Tout musicien amateur pratiquant d'un instrument à vent ou des percussions qui désire partager sa passion dans une ambiance chaleureuse et conviviale, dans un esprit de recherche permanente de la qualité musicale est le bienvenu.

Vous cherchez un orchestre dynamique et qui joue aussi bien des musiques de films que des pièces originales d'harmonie ou du folklore?

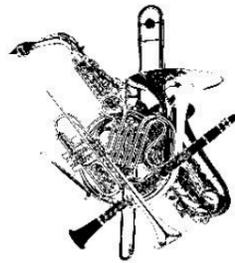
Alors rejoignez-nous!

On recrute dans l'ensemble des pupitres (Clarinettes, Trombones, Euphoniums, Cors, Percussions etc...)

Répétitions le vendredi soir de 20h à 22h à la salle des fêtes de Still.

Renseignements par mail: maweber@free.fr (Présidente), gewinner:julien.67@gmail.com (Chef d'orchestre)

On vous attend!



Vacances d'été 2022

Bruche Sports Academy vous propose :

STAGES MULTISPORTS

DÉCOUVRIR AUJOURD'HUI POUR CHOISIR DEMAIN

6 - 11 ans
Dachstein Du 11 au 15 juillet et du 22 au 26 août Complexe Sportif et Culturel
Dorlisheim Du 1 au 5 août Espace Pluriel
Gresswiller Du 8 au 12 août Centre Sportif et Culturel
Mutzig Du 11 au 15 juillet et du 25 au 29 juillet Gymnase du collège
Oberhaslach Du 8 au 12 août Salle polyvalente
11 - 15 ans
Dachstein Du 18 au 22 juillet Complexe Sportif et Culturel
Gresswiller Du 18 au 22 juillet Centre Sportif et Culturel

90€ la semaine 9h30 - 16h30
repas tiré du sac
accueil possible dès 9h

En partenariat avec la CAF
tarifs réduits en fonction
du Quotient Familial
(Contacts ci-dessous)

Inscription :
<https://www.helloasso.com/associations/bruche-sports-academy>

multisports.bsa@gmail.com
06.21.32.16.24

ou plus rapide par là...

Bruche Sports Academy
@bruchesportsacademy

Il reste encore des possibilités d'inscriptions pour le mois d'août

KAFFEEKLATSCH

Reprise du kaffeklatsch à partir du 6 septembre 2022 de 14h à 17h à l'Espace Multifonctionnel 115 rue du Général de Gaulle.

Dates suivantes :

Mardi 4 octobre

Mardi 8 novembre

Mardi 29 novembre

Mardi 13 décembre



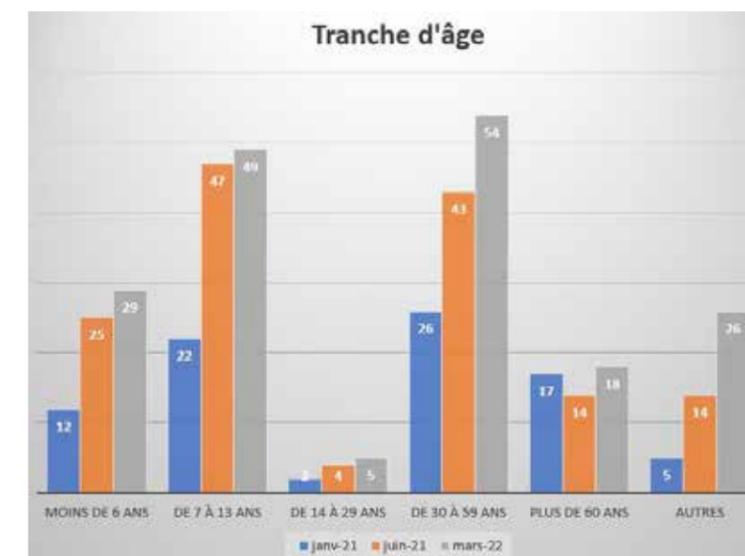
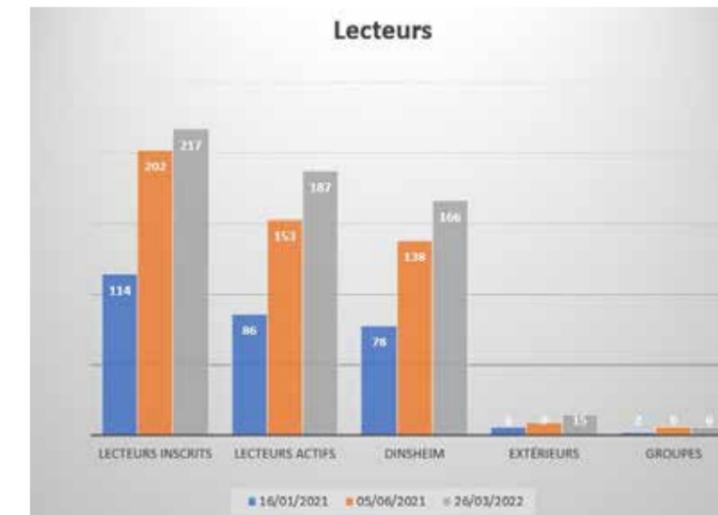
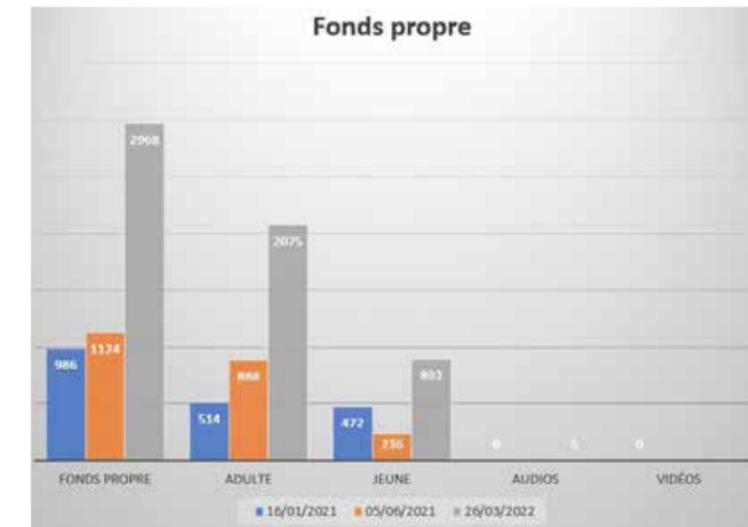
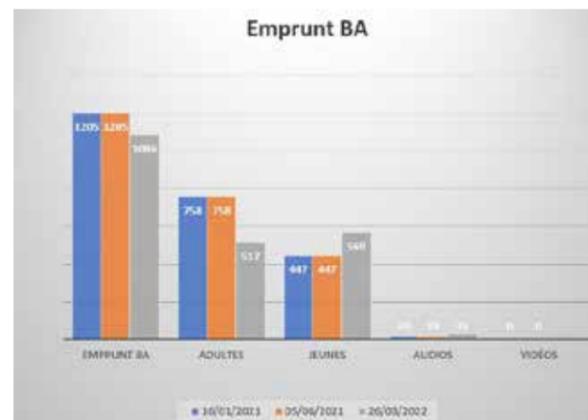
Coup de projecteur sur la bibliothèque



L'équipe des bénévoles:

Virginie WAELDIN (responsable) Frieda ZOPFMANN
 Carine GRAUSS Géraldine STRUB
 Catherine KRIEGER Margareth JARREL
 Claire EYLER Myriam ZELLER
 Françoise MACHU Thiebaut BERTRAND
 Frédérique CORCELLUT Yolande MEYER

Quelques chiffres



MANIFESTATION FÊTE DU VILLAGE

La Commune a renoué avec bonheur la reprise de la fête du village grâce à l'implication du Comité des Fêtes et du Monde Associatif.

La Municipalité remercie tout particulièrement les bénévoles de la Pêche, de la Pétanque, de la Chorale, de l'Aïkido, du Tennis de table, du Foot et de la Bibliothèque.

Stands d'initiation et de démonstration



MANIFESTATION FÊTE DU VILLAGE

Soirée champêtre



MANIFESTATION DU 14 JUILLET

MANIFESTATION DU 14 JUILLET

Mise à l'honneur

SERGENT-CHEF

Yannick ZIMMER

Sapeur-pompier de la section Basse-Bruche

Médaille d'argent pour 20 ans de service



CAP DINSHEIM

Olivier COLONNA

Marathon des sables dans le Sahara sud-marocain



Raphaëlle BOCK

Raid des amazones au Sri Lanka



SC DINSHEIM

Montée en district 6

Équipe 2



Les règles à observer, vos droits et vos obligations

Avec le retour des beaux jours, et soucieuse du bien-être de ses habitants, la Municipalité souhaite vous sensibiliser à quelques règles de vie collective à observer.

Voici une série de questions/réponses pour faciliter les bonnes relations de voisinages.

Devenons acteur du bien vivre ensemble et du respect de l'autre.

Quels sont les horaires autorisés pour réaliser des travaux bruyants ?

Les activités de loisirs (bricolage, jardinage) exercées par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou d'instruments telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ne devront pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné et ne pourront être pratiquées que les jours ou horaires suivant :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- les samedis de 8h à 20h (interdiction totale les dimanches et jours fériés).

Nous vous invitons à faire preuve de bon sens. Choisir le bon moment, c'est moins dérangeant.

(Arrêté municipal du 11 juillet 2022)



Mon voisin est l'auteur de nuisances sonores récurrentes. Que faire ?



En cas de gêne, vous devez, au préalable, tenter de résoudre ce litige à l'amiable directement avec votre voisin, en lui demandant poliment qu'il mette fin à ces troubles. (Arrêté municipal du 11 juillet 2022)

Si aucune amélioration n'intervient, vous pouvez prendre contact avec la mairie pour faire intervenir la police municipale en journée et les services de gendarmerie si les nuisances ont lieu en soirée ou la nuit. (Appel 17)

Les nuisances sonores peuvent être sanctionnées dès lors qu'ils constituent un trouble anormal se manifestant de jour et de nuit.

Mon chien est de catégorie 1 ou 2, quelles sont les démarches et obligations ?

S'adresser à la Mairie pour une demande de permis de détention et se conformer au cerfa 13996*01.

J'ai un chien qui ne cesse d'aboyer dans le voisinage. Quelles sont les obligations du propriétaire ?

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une nuisance sonore pour le voisinage.



Je promène régulièrement mon chien dans la rue pour qu'il fasse ses besoins. Est-ce autorisé ?



Oui sous condition. L'arrêté municipal prévoit l'obligation de ramasser les déjections canines sur les espaces publics. Les aménagements paysagés sont à respecter. À cette fin, des sacs sont mis à la disposition des propriétaires de chiens. Les sacs ne doivent pas être jetés sur la voie publique.

Vous avez des distributeurs de sacs et des poubelles :

- Rue de l'Hôpital
- Place Robert
- Rue des Sorbiers (en cours)
- Rue des Bergers
- Rue du Felsbourg (en cours)

J'aperçois des chiens et chats en divagation dans la rue. Que faire ?

La divagation des chiens sur le territoire de la commune, sans qu'ils soient tenus en laisse est interdite. Les chiens et les chats circulant sur le territoire de la commune doivent être munis d'un dispositif permettant d'identifier clairement leur propriétaire.

En cas de découverte d'un animal divaguant, faites un signalement à la Mairie qui fera intervenir une entreprise spécialisée.

Je souhaite brûler mes déchets verts. Quelle est la réglementation applicable ?



Les feux dits «de jardin» font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental qui dispose (Article 84) que l'incinération à l'air libre est interdite.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités) est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage.

Par ailleurs, ce mode d'élimination est fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, et ne peut donc faire l'objet d'aucune tolérance.

La circulaire du 18 novembre 2011, relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts dispose qu'il est interdit de brûler ces déchets, toute l'année en zone urbaine ainsi qu'en zone péri urbaine et rurale lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes un système de collecte et/ou des déchetteries.

Bienvenue à

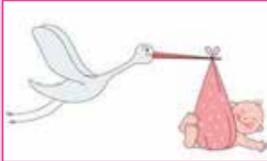
Naissances

Lou le 18 janvier 2022 de Baptiste BLANCHARD et d'Aurore SOYER

Cléo le 1^{er} avril 2022 de Simon JOERGER et de Betty CHARPENTIER

Charles le 3 mai 2022 de Fabrice FAYEULLE et d'Émilie SOBLER

Diane et Maximilien le 28 mai 2022 d'Arnaud MULLER
et de Anne-Christelle RUAIS



Tous nos vœux de bonheur

Mariages

Le 4 mars 2022 entre Christine MARX et Rémi HEIMBURGER

Le 8 juin 2022 entre Carole GRUNWALD et João Pedro BORGA ADRIANO



Ils nous ont quittés

Décès

BERELL Anne, née HIMBER le 12/01/22

GARGOWITSCH Nicolas le 23/04/22

RABATEL Paul le 20/06/22



Relie tous les points et tu découvriras ce qui effraye tant les Schtroumpfs.

